

Avis des sociétés

Projet de Résolutions AGO

EURO-CYCLES.SA

Siège social: Z.I. Kalaa Kébira 4060 Sousse

La société EuroCycles publie ci-dessous le projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de son assemblée générale ordinaire en date du 18 Juin 2026.

Projet de la Première Résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports d'activités du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2025, et après avoir entendu la lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31/12/2025, approuve lesdits rapports d'activités, les états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025.

Les états financiers individuels et les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025 font apparaître respectivement un bénéfice net individuel après impôt de 8 430 546 DT et un bénéfice net consolidé après impôt de 7 753 482 DT.

Cette résolution mise aux votes est adoptée à

Projet de la Deuxième Résolution :

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports d'activités ainsi que le rapport spécial des commissaires aux comptes, prend acte purement et simplement et approuve, dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, toutes les opérations intervenues durant l'exercice 2025 avec sa filiale « TUNINDUSTRIES-SARL » et les sociétés apparentées à la société « EURO-CYCLES SA ».

Cette résolution mise aux votes est adoptée à

Projet de la Troisième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration de la société, à son Directeur Général et à son Directeur Général Adjoint pour leur gestion au titre de l'exercice 2025.

Elle les félicite pour la qualité de leur gestion ainsi que pour leurs efforts déployés pour la réussite de la société.

Cette résolution mise aux votes est adoptée à

Projet de la Quatrième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer les dividendes au titre de l'exercice 2024 et d'affecter par conséquent le résultat bénéficiaire de l'exercice 2025, ainsi que les résultats reportés comme suit :

Bénéfice de l'exercice 2025	:	8 430 546 DT
+ Résultats reportés	:	45 204 664 DT
Résultat Distribuible	:	53 635 210 DT
<hr/>		
- Dividendes à distribuer en Dinars Tunisie	:	(6 860 700 DT)
(Soit la distribution de 0.700 TND par action)		
Résultats reportés après affectation	:	46 774 510 DT

La date de mise en paiement des dividendes a été fixé par l'assemblée au 2026.

Cette résolution mise aux votes est adoptée à

Projet de la Cinquième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe à 8 750 DT (Huit Mille Sept Cent Cinquante Dinars) le montant Brut annuel des jetons de présence à allouer à chacun des membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2025 (soit 7 000 DT net de tous impôts par administrateur)

Cette résolution mise aux votes est adoptée à

Projet de la Sixième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat des administrateurs suivants :

- Monsieur PATRICE GARANDEAU
- Monsieur MOURAD GHAZI
- Monsieur MONDHER ACHOUR (Administrateur indépendant)
- Monsieur ABDERAZEK LOUATI (Administrateur indépendant)
- Monsieur NADER GHAZOUANI (Administrateur représentant les actionnaires minoritaires)

Cette décision de renouvellement porte sur une durée de 03 ans qui couvre les exercices 2026-2027 et 2028 et qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2028.

Cette résolution mise aux votes est adoptée à

Projet de la Septième Résolution :

L'Assemblée Générale confère tous les pouvoirs au représentant légal de la Société ou à son Mandataire pour effectuer les dépôts et les publications prévus par la loi

Cette résolution mise aux votes est adoptée à